Ces folies s'étaient terminées par un coup de revolver dans la tête, et des billets souscrits pour une somme assez considérable, sur lesquels le malheureux garçon avait imité pour l'aval la signature de la maison Jacobsen avec laquelle le procureur général avait été en relations d'affaires.

Deschamps avec des grands gestes indignés porta les billets falsifiés dans le cabinet de Pauline, comme celle-ci venait d'apprendre de fin tragique du pauvre garçon.

Son cœur de mère, toujours saignant de la mort de son Olivier arrivée dans des circonstances qui, hélas! paraissaient avoir plus d'un rapport avec celle-là, éprouvait déjà une immense pitié pour le malheureux procureur général.

—Vous vous trompez, Deschamps, dit-elle catégoriquement et sans autres explications à son employé.

Ces billets ne sont pas faux. Cette signature est la mienne,—et payez-les.

Le vieux directeur regarda sa patronne avec un ahurissement sans nom.

Lequel des deux perdait la tête?

Lui ou elle?

Car pour sûr il en avait un.

—Mais, madame la baronne, commencat-il.....

Elle l'interrompit:

—Assez, fit-elle. Je vous dis de payer, Deschamps, et rapportez-moi les billets ici même, tout de suite.

Il n'y avait qu'à obéir.

C'est ce que Deschamps fit.

L'après-midi du même jour Pauline se présenta chez le procureur général.

Terrassé par une douleur sans pareille, il ne voulut d'abord pas la recevoir.

Simplement elle mit les billets dans une enveloppe avec sa carte et y ajouta ces mots:

"Je vous demande pardon de troubler "et même d'aggraver une douleur que "je connais, y étant passée. Mais il y "a peut être en circulation d'autres billets que ceux-ci avec un nom différent du mien, et je vous conseille d'aviser...."

Elle n'avait pas eu le temps de regagner sa voiture que M. Grollier-Savernes sortait de son cabinet comme un fou.

—Madame la baronne, s'écria-t-il, en courant derrière Pauline, oh!.. madame la baronne!.....

Elle se retourna.

Il lui fit peur.

Vivement, et afin qu'aucun domestique n'entendît nulle parole indiscrète, elle rentra dans la pièce que le procureur général venait de quitter, le poussant devant elle.

La une scène indescriptible eut lieu.

Non seulement le malheureux père avait perdu son fils, mais le jeune homme avant de mourir avait commis cette action dont Pauline apportait la preuve et qui certainement devait faire tressaillir jusque dans leur tombe tous les honnêtes gens dont il était issu!.....

Elle le consola du mieux qu'elle put en lui parlant de sa propre douleur à elle, en lui jurant que ce secret de honte serait à jamais enfoncé dans son sein.

Et le malheureux père, tout en la remerciant, répétait, avec un désespoir sans nom:

—Oui, mais cela n'efface pas le crime qu'il a commis!.....

Afin d'éviter au procureur général de nouvelles secousses, Pauline rechercha elle-même et fit rechercher si d'autres billets dans le genre des siens n'avaient pas été mis en circulation par l'infortuné garçon avant sa mort.

Comme toutes ses recherches furent vaines, elle n'en parla pas à M. Grollier-Savernes. mais celui-ci apprit quand même les généreuses intentions de Pauline, et comme jamais personne n'eut vent de cette malheureuse affaire, il vous à Mme Jacobsen une reconnaissance qu'il n'avait pas de limites.

Il la voyait pen; en dehors de ses affaires, il ne voyait personne.

Mais Pauline, malgré cette misanthropie désespérée, dont mieux que n'importe qui elle connaissait la cause, savait bien qu'elle pouvait compter sur lui.

Il la reçut dans ce même cabinet dont elle n'avait plus franchi le seuil depuis la fatale soirée.....

Elle le reconnaissait cependant, ce cadre austère et magnifique qui lui était si nettement resté dans l'esprit, avec l'immense bibliothèque où étaient enfouis des milliers de volumes, les vieilles tapisseries qui tombaient raides et superbes devant les portes, les grands portraits d'ancêtres, tous ces magistrats comme le procureur général, accrochés soit au-dessus de la cheminée, soit contre les murs, aux places que la bibliothèque laissait libres.

Lui, il avait à peine changé depuis quinze ans, immobilisé et pétrifié dans une douleur d'autant plus inconsolable qu'elle ne se manifestait jamais.

—Qu'est-ce qui me vaut l'honneur de votre visite? demanda-t-il à Pauline avec une émotion infinie dès qu'il la vit.

Celle-ci, quand bien même elle n'eût pas été disposée à suivre les conseils de France, c'est-à-dire à ouvrir son cœur tout entier au procureur général, n'eût probablement pas été capable de dissimuler et de se contenir, tant elle était encore toute vibrante, tout excitée des récente conversation avec la comtesse de Rochebelle.

Au milieu de sanglots éperdus, elle raconta à M. Grollier Savernes tout, absolument tout ce qui s'était passé, soit chez elle, soit à l'hôtel de Rochebelle.

—Que faire? murmura le magistrat qui ne pouvait pas avoir une seconde de doute sur la vérité absolue de ce que lui disait la baronne.

Que faire?—Le juge d'instruction a, de par la loi, une puissance illimitée, et s'il estime que Robert est coupable, rien ne peut faire relâcher ce malheureux garçon dans ce moment ci.

—Oh! monsieur, je ne vous en demande pas tant, s'écria Pauline; ce serait trop beau, celà, en vérité, que Robert mons fût rendu ainsi du jour au lendemain!.....

—Que voulez vous donc?

—On m'a affirmé que vous aviez tout pouvoir pour retarder la comparution aux assises, sous toutes sortes de prétextes.

Faites cela et vous donnerez ainsi le temps soit à André Dangely de revenir, et, par son retour, de rendre peut-être la raison à sa femme, qui, alors, raconterait l'attentat dont elle a été victime et nommerait véritablement son assassin.. soit aux témoins de Saint-Thomas d'arriver, et de prouver que la comtesse actuelle de Rochebelle est une étrangère pour mes deux protégées.

—Oh! cela, je le peux absolument, complètement.

—Et vous le ferez?

—Pouvez vous en douter? Lorsque le moment d'agir est venu, prévenez moi ou faites-moi prévenir.

—Comment vous remercier?

—En ne prononçant pas une parole de plus; et en vous disant que me demanderiez-vous ma vie, et vous la donnerais-je, je ne serais pas encore quitte envers vous.

—Autre chose, dit Pauline dont la voix subitement se mit à trembler, je voudrais bien vous demander encore une autre faveur.

—Laquelle?

—France et moi, nous voudrions bien voir Robert dans sa prison.

M. Grollier-Savernes écrivit rapidement quelques mots sur une feuille de papier.

Puis tendant cette feuille à Mme Jacobson:

—Voilà, madame la baronne, lui dit-il. Vous pourrez le voir quand vous voudrez, aux heures que vous choisirez, et avec les personnes dont il vous plaira de vous faire accompagner.

Pauline eut envie de prendre les mains du procureur général et de les embrasser.

Il lui semblait que Robert était sauvé.

De fait, l'affaire prenait chaque jour une nouvelle tournure, et, grâce à l'énergie de France, elle paraissait en bonne voie pour Robert.

VIII

LA DÉCOUVERTE DE M. GERVAIS.

Le lendemain même du jour où il avait quitté Pauline Jacobsen, à la première heure, M. Gervais avait tenu sa promesse et il était allé à Montmartre afin d'interroger la concierge.

Ce fut très difficile, Mme Regnier étant une personne naturellement revêche et désagréable qui avait voué, on le sait, une profonde antipathie à Thérèse, et qui était encore agacée par les innombrables dérangements que lui avait causés cette affaire.

Les reporters, les journalistes, l'avaient d'abord infiniment amusée.

Elle avait pris au sérieux les compliments qu'ils lui adressaient pour être mieux informée que leurs camarades, et elle s'était considérée comme une femme des plus importantes.

Mais peu à peu elle s'était blasée sur les coups de chapeaux, les révérences et les paroles mielleuses, et toutes ces questions, toujours les mêmes, lui portaient sur les nerfs et lui donnaient d'indicibles accès de rage et de colère.

Elle essaya d'envoyer promener M. Gervais comme elle le faisait d'ordinaire des personnes qui, tous les matins, encombraient sa loge; mais cette fois, elle avait affaire à plus forte partie.

Sans se mettre en colère, il tira le fameux petit portefeuille de sa poche, et lui dit, en lui montrant son écharpe:

—Vous devez vivre la mémoire courte puisque vous ne me reconnaissez pas. Voici ce qui vs vous le rafraîchir.....

Et puis, vous savez, la vieille, marchez droit ou je vous coffre!.....

Il y a à Saint-Lazare des personnes qui valent infiniment plus que vous....

Mme Regnier faillit en avoir une syncope de rage.

Il l'appelait la vieille, elle qui avait encore des succès dans le quartier, et qui se croyait toujours jeune et irrésistible.

Et il la menaçait de Saint-Lazare, encore.....

Oh! c'était trop fort!....

Mais M. Gervais s'impatientait.

—Allons! lui dit-il, plus vite que ça. Je n'ai pas de temps à perdre.

Oui ou non, voulez-vous me dire si une femme des plus élégantes, et qui devait quelle que soit le déguisement qu'elle a pu prendre, est venue plusieurs fois dans cette maison-ci?

—Pour sûr qu'elle est venue, répondit Mme Regnier, terrorisée par l'accent de M. Gervais, et n'osant pas lui résister.

—Combien de fois?

—A ma connaissance, trois. Mais elle s'y est faufilée plus souvent, car les Fischer, les cordonniers du troisième, et M. Théodore, celui qui joue du violon à l'Elysée-Montmartre le soir, l'ont rencontrée fréquemment.

—Qu'est-ce que vous appelez fréquemment?

Avec la justice et surtout avec M. Gervais, il n'y avait pas à plaisanter.

Quand on ment on rougit, quand on exagère, on devient un faux témoin et dans l'pour les faux témoins, il y a Saint-Lazare.

M. Gervais l'en avait déjà menacée.....

Or, la perspective d'aller faire un tour dans ce petit établissement ne paraissait pas du tout amuser Mme Regnier.

—Je ne sais pas, dit-elle au chef de la sûreté; moi, je suis sûre de ce que j'ai vu, mais je ne suis sûre de ce qu'on dit les autres, je ne réponds de rien.

—Je les interrogerai, déclara le chef. Vous, tâchez de me dire ce que vous savez, et sans rien dissimuler, sans rien inventer.

—Eh bien! donc, un jour, une dame très bien s'est présentée ici même.

Elle m'a dit: "Vous avez un logement à louer dans la maison, serait-ce celui du cinquième où il n'y a pas de rideaux?"

J'ai répondu que oui; mais j'ai rectifié: c'est un appartement et pas un logement.

Et je lui ai demandé 550 francs, pour en avoir 500, comme ça se fait toujours.

Elle a voulu le visiter, mais je n'avais pas la clef, car l'entrepreneur qui l'avait prise pour quelques petites réparations, l'avait gardée.

Elle a paru contrariée, et elle est revenue cinq ou six jours après.

Je l'ai fait monter avec moi, le local lui a plu, et elle a demandé à le louer tout de suite, proposant de payer un terme d'avance.

—Alors pourquoi la location n'a-t-elle pas eu lieu?

—Parce que paierait-on encore plus d'avance, M. Prévost, le propriétaire, vent des renseignements.

Autrement, même avec le terme assuré, ce qu'on a de désagrément!....

Je l'ai fait à cette particulière.

Celle-ci m'a offert vingt francs pour me faire passer outre, et comme je n'ai pas accepté, elle a paru furieuse.

—Je ne peux pas vous donner mon nom, m'a t-elle déclaré. D'autant plus que cet appartement n'est pas pour l'habiter moi-même. J'y viendrai de loin en loin seulement; mais je le ferai meubler, et je vous paierai toujours au moins deux termes d'avance si vous le désirez.

Elle m'a glissé de nouveau une pièce d'or dans la main et elle a ajouté:

—Que je prenne l'appartement ou que je ne le prenne pas, voilà toujours pour vous. Seulement je voudrais bien pouvoir compter sur votre discrétion.

—J'ai promis alors à l'inconnue de ne taire.

Vous êtes, en effet, monsieur, le premier à qui j'ai ouvert la bouche de cette histoire-là.

—Bien! Continuez.

—Je n'avais pas eu le temps de parler de l'incident au propriétaire, quand deux jours après, Robert le sculpteur m'a demandé à louer l'appartement.

—Il le voulait tout de suite?

—Non. Pour la fin du terme seulement, mais comme je lui ai dit que l'inconnue allait revenir pour la prendre, alors je l'ai décidé à payer d'avance et signé l'engagement de location.

—Et l'autre, qu'a-t-elle dit?

—A la fin de la semaine, quand elle s'est présentée pour la troisième fois afin d'avoir la réponse du propriétaire, je lui ai annoncé qu'elle venait trop tard, et qu'une affaire était faite avec un autre.

—A ce moment-là, vous a-t-elle interrogée? Que vous a-t-elle demandé?

Prenez garde, c'est extrêmement grave et, si vous me trompez en quoi que ce soit, il peut vous arriver les choses les plus désagréables.

La terreur de Mme Regnier augmenta.

—Oh! mais, dit-elle, de tout ce que je vous ai raconté, il n'y a pas un mot qui ne soit la pure et sainte vérité.

—Alors, poursuivez. Que vous a demandé cette étrangère?

—Le nom du nouveau locataire; à quelle époque l'appartement serait occupé, si on avait commencé les réparations.

Puis elle est partie en me disant:

—Je reviendrai de temps en temps. Les gens changent quelquefois d'avis, et mon appartement me plaisait plus qu'aucun de ceux que j'ai vus jusqu'ici.

—Est-elle revenue?

—Pas chez moi. Mais je vous ai déjà dit que des locataires l'avaient rencontrée.

—Comment était-elle?

—Comme tournure, grande, mince, superbe. Comme figure, je ne l'ai jamais vue. Une de ces voilettes à la mode en tulle noir, couvertes de fleurs très épaisses, cachait mon visage et cachait absolument ses traits. Seulement, il m'a semblé que les yeux étaient noirs et brillaient comme des diamants même sous la dentelle.

—Vous ne l'avez jamais rencontrée depuis cette époque? demanda M. Gervais.

—Non. Jamais.

—Vous en êtes sûre?

—Absolument.

—Réfléchissez bien.

Mme Regnier regarda le chef de la sûreté, un peu étonnée de cette insistance.

—C'est tout réfléchi, dit-elle. Je suis certaine de n'avoir jamais revu l'inconnue.

M. Gervais étouffa mal un soupir de déception.

Evidemment, lorsque Mme de Rochebelle était accourue au chevet de Thérèse assassinée, sa tournure n'avait pas frappé la concierge.

Monsieur Théodore et les cordonniers sont-ils chez eux? demanda-t-il à Mme Regnier.

—Les cordonniers, — oui. Ils travaillent, l'homme et la femme, pour un grand magasin de l'intérieur de Paris. Ils ne sortent jamais ni l'un ni l'autre.

M. Théodore, c'est différent. Cependant, il rentre d'ordinaire entre onze heures et demie et midi.

—A quel étage m'avez-vous dit que demeurait les Fischer?

—Au troisième, escalier Z, celui de Mme André, la porte en face.

Si monsieur veut que je l'accompagne?

—Merci, j'aime mieux y aller seul. Montrez moi cependant l'escalier.

Et lorsque M. Théodore rentrera, si je ne suis pas descendu, venez m'avertir, sans lui dire que c'est moi qui le demande.

Mme Regnier se leva; M. Gervais la suivit tout en remarquant que pour aller à ce fameux escalier Z, il fallait faire un détour, et que de la loge, on ne pouvait pas voir les personnes qui se dirigeaient de ce côté, lorsqu'elles venaient directement de la rue.

Il monta les trois étages.

Il sonna à une porte sur laquelle un petit carré de papier portait en grosses lettres le nom du cordonnier.

Les paroles que venait de lui dire celui de Thérèse, deux étages au-dessus.

Ce qui était le petit salon chez elle, c'est à dire la pièce la plus claire, servait d'atelier au mari et à la femme.

—C'est y pour une commande, que monsieur se présente? demanda Fischer avec un fort accent alsacien.

Mais la femme, plus fine, interrompit son mari.

—Tais-toi, Fritz, dit-elle, monsieur doit venir pour Mme Thérèse; il me semble le reconnaître.

Elle avait l'air honnête et franc, M. Gervais n'hésita pas.

Il dit ce qui l'amenait.

Ce fut encore Lina Fischer qui répondit:

—Oui, deux fois, en revenant de porter de l'ouvrage, le soir, j'ai rencontré cette même personne dans l'escalier, affirma-t-elle.

—Quelle heure était-il? demanda le chef de la sûreté.

—Une fois huit heures, c'était en mai, et il commençait seulement à faire nuit.

La seconde, il était neuf heures et demie, au moins, j'avais dû attendre longtemps au magasin pour avoir l'ouvrage. De plus, tous les omnibus étaient pleins, j'ai dû revenir à pied. J'ai quitté la rue Montorgueil, il était près de huit heures, j'ai attendu aux Halles deux ou trois voitures pour Montmartre, avant de me décider à monter sur mes jambes avec mon paquet; or, j'ai bien mis au moins une heure.... Ainsi, vous voyez, il devait bien être neuf heures et demie, et peut-être plus, quand je suis arrivée ici ....

—Et vous êtes sûre que c'est la même personne que vous avez vue; ce soir-là encore?

—Je l'ai rencontrée avec Mme Regnier le jour où la concierge lui a fait visiter l'appartement du cinquième.

Eh! allez!.... Des tournures comme la sienne sont assez rares dans ce quartier-ci, pour qu'on les remarque quand on les voit....

—Et le soir où vous êtes rentrée si tard, où avez-vous trouvé cette inconnue?.....

—Elle marchait à deux ou trois pas à peine devant moi, depuis le haut de la rue Chignancourt même; qu'avant d'entrer dans la maison, je me sois dit: "On dirait la particulière de Mme Regnier."

Elle a pénétré sous la porte cochère, puis elle a pris mon escalier; elle montait assez lentement; mais quand elle a vu que j'étais sur ses talons, elle a grimpé beaucoup plus vite....

Alors comme elle passait devant le bec de gaz du premier, j'ai vu sous sa robe qui était très simple, en lainage gris, des jupons blancs tout garnis de dentelles, un bas de soie gris-perle qui moulait comme de l'argent, et un pied si petit et si étroit que je n'ai jamais vu le pareil; ce pied était chaussé de petits souliers vernis à semelles noires; des souliers qui valent 40 francs la paire. Je suis de la partie, et je m'y connais.

—Où allait-elle?

—Je ne le sais pas. J'étais excessivement en retard, et je n'avais qu'une idée, rentrer chez moi.

Mais tout le temps que j'ai mis à ouvrir ma porte, il m'a semblé entendre son pas dans le haut de l'escalier. Je me suis même dit:

—Elle doit aller chez Mme Thérèse.

—Pourquoi avez-vous pensé cela?....

—Parce qu'on racontait dans la maison que Mme Thérèse était une demoiselle de très grande famille, qui était partie de chez elle pour chercher avec un garçon qu'elle aimait et qui n'avait pas le sou. Alors, comme à la tournure de mon étrangère on voyait bien que c'était aussi une grande dame, j'ai supposé, surtout en la rencontrant dans cet escalier là, qu'elle ne pouvait y connaître que Mme André.

—Vous ne l'avez jamais revue?

—Jamais.

—Avant de vous prononcer si vivement, réfléchissez bien, cherchez bien.

C'était la même question, faite à peu près dans les mêmes termes, que M. Gervais avait posée tout à l'heure à Mme Regnier.

Mais tandis que la figure renfrognée de la concierge était restée absolument immobile, le fin visage de la petite Alsacienne eut une expression angoissée et ahurie qui ne pouvait échapper à l'œil investigateur du chef de la sûreté.

—Cherchez bien, répéta-t-il.

—C'est que, fit-elle, vos questions me font sonner enfin d'une chose à laquelle je n'avais pas repensé, et qui, du reste, a été une impression tellement fugitive en moi, que j'en avais totalement perdu la mémoire.

—Dites toujours.

—C'est si extraordinaire que vous allez pour sûr me traiter de folle, comme je m'en suis d'ailleurs traitée moi-même au moment où cette idée m'est venue.

—Ça ne fait rien.

—Eh bien! le jour où on a emporté le corps de Mme Thérèse d'ici, toute la maison était en bas au seuil de la porte pour la voir passer.

Tout à coup, un grand mouvement de pitié a eu lieu et on a dit:—Voilà la mère!.....

J'ai levé les yeux et j'ai failli pousser un cri, car il m'a semblé revoir la même personne que j'avais rencontrée une fois avec Mme Regnier, et deux fois seule dans notre escalier.....

Mais aussitôt je me suis dit: — Bast! ces grandes dames, elle ont toutes la même démarche et la même tournure.

—Et puis vous savez, quand on ne voit pas la figure.....

—Ah! murmura-t-il, enfin!.....voilà le pot aux roses....

Je savais bien, moi, qu'il y avait quelque chose.

En effet, des éraflures dans le parquet et des débris de plâtre qui l'avaient sali assez largement se voyaient le long du tapis, tement tombé au soulevait le tableau.

Il monta sur une chaise et passa son doigt.

Il n'y avait pas de doute possible, c'était un trou qui avait été ouvert là, et très apparent de ce côté, mais qui s'était glissé en allant vers le placard par où évidemment il avait été fait.

M. Gervais revint dans l'autre logement et recommença son examen.

En haut, au ras de la première étagère, diesimulé sous un journal qui semblait avoir été oublié là par mégarde, il trouva une petite pelote de fil de lin, et, sur une tablette, deux aiguilles, dans la cour, une bâtisse en bois ayant 3 chambres et 2 cabinets.

Ces deux aiguilles, ces deux éraflures, ces deux morceaux de bois, laissés comme par mégarde au coin de la cheminée, avaient dû servir d'escabeau, d'abord pour creuser la planche et le revêtement de plâtre qui étaient de ce côté; et depuis, pour monter, pour se hausser et entendre distinctement ce qui se disait dans le petit salon de Thérèse.

C'était une nouvelle preuve pour le chef de la sûreté, et un détail qui rendait sa conviction encore plus inébranlable que par le passé, sans doute plus de preuves ne lui avait au même argument:

—Qu'est-ce qui prouvait que ce trou avait été pratiqué par Mme de Roche belle.

—Allons! dit-il, comme se l'était déjà dit France, si Mme Dangely se recoutre pas la raison, et si on ne peut pas découvrir les preuves irréfutables qui convaincraient le jury que c'est la comtesse qui a voulu assassiner Thérèse, du moins fant-il que j'arrive à établir clairement que cette aventurière n'est pas la véritable Mme de Rochebelle.

Pour cela, il me faut des témoins authentiques, ayant connu la Juanita d'abord, ensuite la locataire du petit hôtel de Passy, rue de la Tour.

Pour la Juanita, nous avons Minerve Cassars, que nous tenons, avec les fonds donnés par Mme Jacobsen, ramèneront vite et bien de Saint-Thomas.

Mais pour la rue de la Tour, il faut absolument que je retrouve cette Ursule dont m'a parlé la sœur Geneviève.

Que peut-elle être devenue?

Bast!.....Allons rue de la Tour; là j'aurai de ses nouvelles..... et en opérant moi même, j'arriverai bien à la retrouver. J'ai fait des choses plus difficiles que cela!.....

IX

DANS LA PRISON!.....

Le lendemain matin, dès l'aube, et même avant que M. Gervais ne fût dirigé vers Montmartre, un de ces jeunes agents si habiles et si précieuses traces, Pauline se leva dans un état d'émotion et d'angoisse impossible à comprendre.

La veille au soir, il était trop tard lorsque M. Grollier Savernes lui avait donné l'autorisation de voir Robert, pour qu'elle pût se rendre à Mazas, dont les portes, à cette heure tardive, ne se fissent pas ouvertes devant elle, même avec la toute-puissante introduction qu'elle avait en mains.

Toute la nuit n'avait été pour la baronne qu'une interminable et douloureuse anxiété.

Certainement, elle croyait ce que France lui avait dit, absolument, entièrement.

Mais cependant.....

Cependant.....

La jeune fille, dans son ardent amour pour Robert, dans sa tendresse exaltée pour sa marraine, ne prenait elle pas pour quelque décevante réalité son désir extraordinaire de voir cette parenté vraie?.....

La baronne elle-même, à la gare du Nord, avait été comme frappée de la foudre en entendant parler Robert, c'était sûr.....

Elle avait cru que c'était la voix d'Olivier ressuscité qui frappait ses oreilles.....

Mais ne s'était-elle pas trompée?.....

N'y a-t-il pas des accents, des inflexins pareils au monde?

Et d'ailleurs, maintenant qu'elle était prévenue, allait-elle retrouver cette même résonance?.....

Sur la physionomie de Robert, physionomie à peine entrevue, surprendrait-elle un trait, une expression, un jeu, qui lui rappelât celle de son fils?.....

A continuer.

Gaétan, neveu à héritage, est un cynique gouailleur, comme la mode en produit trop.

Dernièrement, son oncle, le richissime banquier dont il doit en partie récolter l'héritage, tombe gravement malade. Mais le bonhomme est résistant et en revienda, comme le démontre ce bout de conversation échangé au cercle entre Gaétan et un ami:

Un ami.—Eh bien, Gaétan..... Et ton oncle?

Gaétan, secouant mélancoliquement la tête.—Hélas!..... il y a trop d'espoir!

Le coiffeur de la jolie Mme X..... est un bavard insupportable. Aussi, l'autre jour, comme il demandait à sa cliente:

—Comment madame désire-t-elle être coiffée?

—En silence, lui répondit-elle.

Et l'artiste en cheveux, de répondre, sans se laisser démonter:

—Madame aura demain cette coiffure, faite de nattes discrètes et de bandeaux mystérieux.

M. Toto fait ses devoirs.

—Dis, papa, faut-il un trait d'union à belle-mère?

—Non! je l'ai supprimé.

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage.

La belle maison de résidence en briques à trois étages, avec attique, 200 RUE DU CANAL,

Entre Place Université et S. Remparts,

—ET UNE—

Maison de résidence dans le Quatrième District.

Mme Vve Ida A. Richardson, née Slocomb, vs Alphon Perry Richardson.

No 38,454—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN, W. A. Kernaghan, encanteur, Bureau No 14 rue Carondelet — MERCREDI, 7 mars 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement rendu le 14 juin 1893, et signé le 20 juin 1893, par l'Honorable H. N. Rightor, Juge de la Cour ci-dessus Division D, et en vertu d'un ordre en date du 29 janvier 1894, dudit juge, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-dessus décrite, savoir—

1° **Un brik maison de résidence** en briques à trois étages avec attic, No 200 rue du Canal, à distance du trottoir, ayant portique, corridors, salons et douze autres chambres, chambre à bain; cabinets, jardin, cuve, etc. Le terrain est dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'île borné par les rues Canal, Commune, Dryad-st et Rampart, et mesure selon un plan de F. N. Judice, architecte en date du 13 avril 1867, 28 pieds 9 pouces et 2 lignes de face rue du Canal, sur 127 pieds 10 pouces et 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles, étant une moitié du terrain No 69 du carré d'île1 No 6, j'après un plan de Jos. Fuhs, arpenteur, en date de 12 mai 18.9, déposé dans les archives de Michael de Armas, ancien notaire en la ville de la Nouvelle-Orléans, par acte en date du 22 juin 1819, lequel terrain No 69 forme le coin des rues Canal et Remparts, et mesurant 54 pieds de façade rue du Canal sur 120 pieds de profondeur et façade rue des Remparts, mesure française.

Dans un des plus jolis quartiers de notre grand boulevard, convenable pour résidence privée ou pour une personne à profession, pour commerce ou comme placement sûr et rémunérateur.

2° **Un certain morceau de terre**, situé dans le Quatrième District de cette ville, ancien Faubourg Livaudais, paroisse de Jefferson, dans l'îlet No 92, borné par les rues Fryta nie, Collége, Première et Deuxième, mesurant 120 pieds plus ou moins rue Prytanée sur une profondeur de 214 pieds plus ou moins et de face à la rue Deuxième, dans une moitié ouest de 6 lots de terre désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 11, 12, 17 et 18 de l'îlet No 92 sur un plan du dit faubourg, dressé par Benjamin Hutson, voyer, en date du 5 mars 1832, déposé en l'étude de G. R. Stringer, ancien notaire en cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Pour la part du plaignant, vingt vingt unième (20/21) comptant et pour la part du défendeur Alphon Perry Richardson de un vingt unième (1/21), billets de l'acquéreur, payable le 1er novembre 1896, garantis par hypothèque spéciale et élue du vendeur, portant 6 pour cent par an d'intérêt à partir du jour de l'adjudication, jusqu'au paiement final, cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des dits billets.

Les améliorations doivent être assurées pour couvrir le montant des dits billets et le surplus d'assurance transférée au porteur des dits billets, et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1894 au dessus du prix d'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'enchère seront requis au moment de la vente.

Acte de vente, par devant J. D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.

27 janv—27—fev 3 10 17 24 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Magdalena Staub, (née Bauer.)

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. No 39,529.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN, W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 14 rue Carondelet—MERCREDI, 7 février 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre daté le 10 janvier 1894, de l'Honorable C. C. Gelpi, juge de la susdite Cour, Division E dans l'affaire ci-dessus mentionnée, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Laurel, Claiborne, Upperline et Jeffreson, mesurant 10 pieds 4 pouces de face à la rue Laurel sur 80 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, étant une partie du terrain acquis en date du 17 janvier 1894, par D. V. Dyer, assistant ingénieur de ville.

Conditions—Le tiers des bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par le No 177 rue Laurel.

Conditions—Le moitié en plus comptant, et la balance, à 1 y ans, à 1 et 2 ans, par billets spécialement garantis par hypothèques et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à pat ment final, 5 pour cent frais d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets et améliorations devront être toutes assurées et la police transférée au détenteur ou aux détenteurs des billets et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1894 au-dessus du prix d'adjudication. 10 pour cent comptant seront requis au moment de la vente.

Acte de vente, pardevant Jas B. Ward, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

20 janv—20 27—fev 3 10 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Belle Résidence en Bois à Deux Etages,

Et un Cottage Double en Bois,

283, 283 1/2 et 285 rue Dumaine,

Entre Claiborne et Derbigny.

Succession de Jacob Imhof.

No 39,476.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 14 rue Carondelet. — MERCREDI, 7 février 1894, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de la Hon. F. A. Monroe, juge de la susdite Cour, Division C, en date du 5 janvier 1894, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° **La belle résidence** en bois à deux étages, No 285 rue Dumaine, dans le Deuxième District de cette ville, privilége de vendeur et toutes les clauses usuelles de actes. L'acquéreur devant payer les taxes dues et exigibles en 1894 et faire un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Cette vente est faite sujette à un bail garant par la propriété à $10 par mois jusqu'au 1er janv 1894, avec privilége du locataire de renouveler pour une autre année au taux de $15 par mois, dont le certificat pour l'année suivante.

Acte de vente pardevant John R. Leigler, notaire, aux frais de l'acquéreur.

13 janv—13 20 27—fev 3 10 14

PAR E. CURTIS & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D.—No 40,081.

Lagan et Al. vs The Comeaux-Aiken Packet Company.

PAR E. CURTIS & CIE.—E. Curtis, encanteur.—Bureau No 201 rue du Canal.—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, l'Hon. N. H. Rightor, Juge dated le 25 janvier 1894, et à moi adressé, le procédera à la vente, le MARDI, 13 FEVRIER 1894, A 11 HEURES A.M. SUR LA LEVÉE, A LA TÊTE DE LA RUE BIENVILLE, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une bâtisse à deux étages p bureaux, érigée sous l'Ordeans : No 6199. C. S., et

Un lot de meubles de bureau se trouvant dans la bâtisse.

D'après un inventaire enregistré.

Conditions.—Comptant avant livraison.

31 janv—31—fev 4 11 12 13

PAR JACOB A. REINACH.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division B.—No 40,314.

Succession de John Champion Hood.

PAR JACOB A. REINACH, Encanteur (Huissier) 25 Allée Commerciale (rez de chaussée)—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, l'Hon. Frank D. King, Juge, daté le 8 décembre 1893, et à moi adressé, je procéderai à vendre, MERCREDI, 28 février 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, la propriété suivante:

Un certain morceau ou portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et dépendances y appartenant, tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent ou quelque sorte, situé dans le Sixième District de cette ville (dans la partie anciennement appelée Greenville, dans la paroisse Jefferson, en cet Etat), dans l'îlet désigné comme le No Trente, sur le plan original de Greenville, qui est borné par la ligne d'Audubon, ou le Upper City Park, ou l'ancienne propriété Foucher, les rues Walnut, Ferdinand et Oliver, et est composé de plusieurs lots de terre, désignés par les lettres A et M, et mesurant quarante-sept pieds de face à la rue Walnut sur quatre-vingt-dix-sept de profondeur et face à la rue Oliver, et s'étendant à travers, en profondeur, à la ligne du dit Audubon park.

Conditions—Comptant; les taxes de 1894 devant être assumées par l'acquéreur.

Acte de vente, pardevant Benjamin Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur.

28 janv—28—fev 4 11 18 21 25 26

PAR'OIDIUM

(Pas poison!)

Merveilleux remède pour toutes maladies de la vigne et des arbres fruitiers.

Puissant destructeur des poux des bestiaux ainsi que des insectes et des vers qui ravagent les jardins et les champs.

Le *Par'oidium Extract*, est un désinfectant sans rival, détruisant les punaises, les coqueralles et leurs œufs, les fourmis, etc., etc.

Une boîte d'échantillon expédiée franco, contre l'envoi de 30 cents à M. F. C. Boucher, Saint Paul, Minnesota.

Agents demandés partout.

11avril- 8m

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Améliorée du Troisième District, No 90 rue Congrès, entre Remparts et Bourgogne.

Succession de Soldelle Dubuclet, Veuve de L. F. Parent.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 20,201.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 155 rue Commune—MERCREDI, 7 mars 1894, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la **Bourse d'Encan St-Charles**, au rez de chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu d'un ordre et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 1er Février 1894 pour le compte de ladite succession, ce qui suit:

Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 4, situé dans le Troisième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Camp, Etats-Unis, Delorgat et Bourgogne, mesurant 45 pieds 8 pouces de façade rue Congrès, sur 95 pieds de profondeur entre lignes parallèles, portant le numéro municipal 90 de la rue Congrès.

Conditions Une moitié en plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et le reste à 1 an, payable par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 0/0 d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement payés, garantis par hypothèque spéciale et privilége du vendeur sur la propriété vendue avec toutes les clauses usuelles de sécurité usuelles. 10 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès, etc.; l'acquéreur assumant en sus de son enchère, toutes les taxes sur la propriété, dues et exigibles en 1894; et un dépôt entre les mains des encanteurs de 10 0/0 du prix de l'adjudication, ou pour le compte du vendeur, ains